



COMMUNE DE
ROCHE (Vaud)

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Roche, le 3 septembre 2018

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances pour

**le préavis 28/2018 relatif au site des Prés-Clos, réfection Rotzérane et
aménagements extérieurs**

	Séances						Emoluments		Signatures
	30.08			
Rapporteur : Mme Caroline Lambert	X								
Membres : MM. Dominique Capelli	X								
« Laurent Blanc	X								
« Julien Cattin	X								
« Mark Brissat	X								
« Mme Caroline Lambert	X								

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances chargée de l'étude du préavis 28/2018 s'est réunie le jeudi 30 août 2018 en présence de Monsieur Rémy Roulet, délégué municipal. Nous le remercions pour sa disponibilité et pour toutes les informations fournies.

Nous tenons à préciser que le présent rapport ne porte que sur le volet financier soit le recours à un crédit de CHF 98'000.00 via un emprunt bancaire avec un amortissement par prélèvement au fonds de réserve « travaux » pour un montant de CHF 49'000.00 et le solde amorti sur une durée de 5 ans.

Notre exécutif a choisi le recours à l'emprunt, inévitable à ce jour, mais comme nous l'a déjà expliqué notre Municipal des finances et Syndic, M. Christophe Lanz lors d'autres commissions des finances, les différents emprunts contractés par notre Commune sont pilotés mois par mois et, au vu des taux très bas, voire négatifs, cette manière de faire permet de réaliser de substantielles économies.

En conclusion

La commission unanime, propose au Conseil communal d'adopter ce préavis et de prendre les décisions suivantes :

- vu** le préavis no 28/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif au site des Prés-Clos, réfection Rotzérane et aménagements extérieurs
- ouï** le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet
- considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux sur le site des Prés-Clos, réfection Rotzérane et aménagements extérieurs
2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 98'000.00
3. De financer ces travaux en recourant à l'emprunt au meilleur taux auprès d'un établissement de son choix
4. D'amortir ces travaux par un prélèvement au fonds de réserve « travaux » pour un montant de CHF 49'000.00 et d'amortir le solde sur une durée de 5 ans.

Ont signé :

Dominique Capelli



Laurent Blanc



Julien Cattin



Mark Brissat



Caroline Lambert

